

Le recteur de l'académie de Poitiers,
Chancelier des universités

Vu,

l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général,
l'avis des comités techniques académiques du 16 octobre 2018 et du 5 novembre 2018,
l'avis du conseil académique de l'Education nationale du 13 novembre 2018,

ARRETE

Article 1 : la carte des enseignements de spécialité (voie générale) de l'académie de Poitiers comporte, pour la rentrée 2019, les mesures spécifiées dans le tableau ci-dessous.

RNE	TYPE ETAB.	ETABLISSEMENT	COMMUNE	DISCIPLINE	COMPLEMENT DISCIPLINE	Total
0790019S	LGT	JOSEPH DESFONTAINES	MELLE	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques		1
				Humanités, littérature et philosophie		1
				Langues, littératures et cultures étrangères		1
				Mathématiques		1
				Numérique et sciences informatiques		1
				Physique-Chimie		1
				Sciences de la vie et de la Terre		1
				Sciences de l'ingénieur		1
				Sciences économiques et sociales		1
Total 0790019S						9

Article 2 : le secrétaire général d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 22/11/2018

Pour le recteur de l'académie de Poitiers
et par délégation,
la responsable de la Division de l'Organisation
Scolaire et de l'Enseignement Supérieur,



Nadine PAILLER